



2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE

N° 2016/O2/067

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mmes Mattea CASALTA, Muriel FAGNI
et MM. Paul-André COLOMBANI, François BERNARDI, et François BENEDETTI
des groupes «FEMU A CORSICA» et « CORSICA LIBERA » Membres de la
Commission des Politiques de santé publique**

OBJET : Coefficient Géographique d'Insularité.

Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux, Cari amichi è amiche,

Merci pour cette question, qui me permet de faire un point sur la question de la santé, qui est une priorité politique de la majorité territoriale et de l'Exécutif.

Deux points principaux dans votre question.

- 1) La problématique générale de la santé en Corse et particulièrement dans la région du Fium'Orbu

Je salue l'investissement et la mobilisation des communautés hospitalières de l'île, et notamment des hôpitaux de Bonifaziu, de Castellucciu, d'Aiacciu, de Bastia, et leur réaffirme notre engagement à leurs côtés pour construire des outils et des parcours de soins modernes et performants.

De même, je tiens, chers collègues et amis, à saluer publiquement le travail de fond que vous accomplissez pour le compte des deux groupes « Femu a Corsica » et Corsica Libera », au sein de la commission des politiques de santé publique et de l'Assemblée de Corse, et aussi sur le terrain, au côté des forces vives, comme cela a encore été le cas la semaine dernière dans le cadre de la manifestation organisée par « U Cullettivu di a salute in piaghja urientale ».

Là encore, la région et la population du Fium'orbu, avec lesquelles j'ai des liens personnels et affectifs particuliers, sait qu'elle peut compter sur ma détermination à faire aboutir les légitimes revendications portées au nom du droit de ce territoire à un développement harmonieux et équitable.

Il nous appartient de construire tous ensemble un plan territorial de santé cohérent et équilibré, entre tous les territoires de l'île, et de faire des choix locaux qui s'intègrent dans cette vision globale et partagée.

J'ai rappelé l'ensemble de ces choix à M. BARSACQ, nouveau Directeur Général de l'ARS que j'ai rencontré hier, en compagnie de M. Houbeault, Directeur Général Adjoint.

Nous avons prévu d'intensifier les rencontres concernant le dossier du renforcement des moyens du SMUR et la construction d'une Maison de santé, dossiers structurants et essentiels.

De même, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'autorisation délivrée au projet de centre de réadaptation fonctionnelle prévu pour être implanté à Prunelli fera l'objet d'une prorogation.

Cette prorogation permettra de procéder à un examen complet de ce projet pour en apprécier la pertinence et la viabilité, y compris eu égard aux orientations que la Collectivité territoriale s'apprête à prendre dans le cadre de son plan de santé.

2) Concernant les surcoûts liés à l'insularité

Par courrier en date du 22 février 2016, j'ai demandé à la Ministre de la santé, Mme Touraine, de prendre en compte, en matière de santé, les contraintes liées à l'insularité en faisant valoir notamment le coefficient géographique de 8% en Corse, alors qu'il est de 26% en Guyane, Martinique, Guadeloupe et 31% à la Réunion.

Par courrier en réponse en date du 24 mars 2016, la Ministre a accepté de mettre en place un groupe de travail, co-animé par le Conseil exécutif de Corse et par l'ARS. L'ensemble de la communauté médicale insulaire s'est investie et a produit des contributions de grande qualité.

On peut d'ores et déjà affirmer que les résultats collectés confirment globalement les surcoûts importants supportés par les établissements de santé publics et privés insulaires.

Ainsi trois axes de réflexion et pistes d'action ont été privilégiés dans le cadre du comité de pilotage :

- La réévaluation du coefficient géographique ;
- Les activités à effet de seuil ;
- Les missions d'intérêt général.

1/ Pour le calcul du coefficient géographique, il est notamment tenu compte des surcoûts immobiliers, salariaux et fiscaux qui montrent l'impact évident de l'insularité.

Ainsi, les dépenses de personnels sont de 9.5 % plus élevées, les dépenses à caractère médical entre 20 et 30 % et les dépenses hôtelières et générales jusqu'à 8.5 %.

Doivent s'ajouter à ce poste de dépense, les « sur-stocks » mis en place dans les établissements qui impactent significativement les budgets et le surcoût considérable pour le traitement des déchets.

Sur les frais de transports, l'ambulatoire ne se prête pas à la structure géographique et démographique de l'île et bien souvent l'hospitalisation se fait la veille de l'intervention.

Une réévaluation du coefficient est donc indispensable.

Et le montant de cette réévaluation doit être à la hauteur de nos attentes et de nos besoins.

2/ Les activités à effet de seuil dont le maintien est nécessaire pour assurer l'accès ou la continuité des soins, doivent bénéficier de moyens spécifiques.

C'est le cas des maternités et en corollaire, la néonatalogie qui demande des pédiatres présents 24h/24. C'est aussi le cas, par exemple, pour les services de réanimation de Bastia et d'Ajaccio, du service de recours régional de neurochirurgie, ou de la cardiologie interventionnelle.

Les seuils d'équilibre budgétaire de ces services ne peuvent pas être atteints en l'état.

En suivant une tarification à l'activité normale il conviendrait d'augmenter l'activité de 20 à 40% pour équilibrer ces services indispensables : l'île n'a pas ce recrutement populationnel. Le taux de fuite, évalué à 15%, doit également être pris en compte.

3/ Enfin, **les missions d'intérêt général** doivent être valorisées à leur juste coût, notamment des MIG SAMU et SMUR.

Et je rappellerai ici la suppression de la MIG Précarité dans le contexte que nous connaissons d'augmentation de la pauvreté.

Le constat de cette situation, désormais objectivée, chiffrée et incontestable, doit maintenant logiquement conduire à mettre en place des mécanismes de compensation financière pour nos structures hospitalières.

C'est l'enjeu des semaines à venir puisque la décision doit être prise très prochainement.

Pour harmoniser notre position avant la dernière phase de négociations avec l'Etat, les membres du COPIL relatif aux surcoûts liés à l'insularité se réuniront à mon invitation, rapidement.

L'objectif, vous l'aurez compris, est de dégager une position commune sur les mesures de compensation au surcoût induit par l'insularité et de la porter d'une seule et même voix, conformément à ce qui est notre méthode à chaque fois que les intérêts fondamentaux de la Corse sont en jeu.

Dans ce cas précis, il s'agit d'améliorer les conditions de travail de celles et ceux qui travaillent dans le secteur médical et hospitalier, mais aussi de garantir à tous les Corses un accès effectif à leur droit fondamental à la santé.